

## EVALUATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LA CE EN AFRIQUE DE L'OUEST

### "FICHE CONTRADICTOIRE"

| <b>Recommandations</b>  | <b>Réponses des Services de la Commission</b>   | <b>Suivi (une année après)</b> |
|---|---|--------------------------------|
| <p><b>1. Augmenter la cohérence et la complémentarité entre les programmes régionaux et nationaux.</b> De plus, faire un examen complet des stratégies opérationnelles et des plans existants concernant l'appui à la région (pays et organismes d'intégration régionale) afin de s'assurer que les stratégies et activités prévues (y inclus le développement institutionnel) vont produire les effets nécessaires à la réalisation des objectifs d'intégration, et ce à tous les niveaux.</p> | <p><u>Accord :</u></p> <p>- Une meilleure cohérence entre programmes régionaux et nationaux est effectivement souhaitable. La recommandation formulée dans l'évaluation est toutefois trop générale et devrait être précisée. Dans cet esprit, il est proposé de formuler une réflexion plus structurée et <u>concrète</u> sur les aspects essentiels où une meilleure cohérence entre les programmes nationaux et régionaux pourrait être lancée et les mesures à prendre en conséquence, tout en restant conscient des enjeux politiques et des limitations pratiques que tout processus d'intégration et son articulation nationale implique.</p> <p>Certaines mesures ont déjà été prises dans ce cadre. Concernant la phase de programmation, un séminaire régional avec tous les Ordonnateurs Nationaux (ON), Ordonnateurs Régionaux (OR), Chefs de Délégations et responsables de programmes régionaux a eu lieu en février 2006 afin de lancer conjointement les processus de programmations (national et régional);</p> <p>- Les Délégations nationales sont informées régulièrement des activités et projets régionaux 9eme FED, ce qui contribue à une meilleure communication et synchronisation entre projets nationaux et régionaux dans la phase de mise en œuvre. De plus, certains projets régionaux du 9eme FED intègrent déjà explicitement des actions d'appui pour le suivi de la mise en œuvre effective des décisions communautaires dans les pays membres. Les projets régionaux gérés par des délégations nationales commencent aussi à être suivis par le système de monitoring du RIP Afrique de l'Ouest (ex. missions des assistants techniques);</p> |                                |

|   |  |  |
|---|--|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le 10eme FED, malgré le lancement simultané de l'exercice PIN et PIR, le rythme plus lent de la programmation régionale (lien avec la négociation APE) n'a pas permis d'assurer la nécessaire synchronisation entre PIR et PIN. Idéalement, la programmation régionale devrait précéder les programmations nationales;</li> <li>- Les pays membres devraient marquer un engagement plus fort pour mettre en œuvre les politiques d'intégration et faire du processus d'intégration une véritable priorité. Dans ce sens, il serait souhaitable d'inclure dans les programmes régionaux des actions d'appui pour le suivi de la mise en œuvre effective des décisions communautaires dans les pays bénéficiaires. Il est prévu dans le PIR du 10eme FED l'élaboration d'un "profil d'intégration par pays "et d'une "feuille de route" pour la mise en cohérence de l'agenda d'intégration régionale;</li> <li>- Mieux diffuser et faire connaître les politiques régionales et leurs enjeux, rappeler et clarifier les prérogatives des instances régionales (CEDEAO, UEMOA), identifier et faire connaître les délégations chefs de file ainsi que leur rôle exact;</li> <li>- Accentuer la contribution des programmes nationaux y compris le budget correspondant à l'intégration régionale;</li> <li>- Renforcer la coordination des bailleurs sur des projets à vocation régionale;</li> <li>- Enfin, assurer une cohérence entre les priorités du budget et du FED.</li> </ul> |  |
| <p><b>2. Chercher à augmenter de façon considérable l'efficacité quand au temps requis et la qualité obtenue dans la gestion des programmes</b> en resserrant, par exemple, les pratiques de définition de besoins, d'intégration des effets des interventions et en améliorant les effets de levier de la coordination (entre les Délégations ainsi qu'avec des bailleurs non-UE).</p> | <p><b><u>Accord partiel :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CEDEAO: Un processus d'amélioration de la coordination avec les bailleurs de fonds a été lancé et une répartition de taches avec certains Etats Membres de l'UE ou d'autres bailleurs peut être envisagée, tout en tenant compte de la capacité limitée des autres bailleurs dans la gestion de l'aide au développement de la CEDEAO;</li> <li>- UEMOA : La communauté des bailleurs est limitée. La CE et la France opèrent de facto en coordination malgré l'absence d'un cadre officiel de coordination.</li> </ul>  |  |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | <p>Une amélioration de la coordination avec des réunions périodiques par vidéoconférence entre les deux sections des Délégations Régionales et les services compétents d'AIDCO et de DEV est également envisagée;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant le volet institutionnel, les capacités des organismes d'intégration régionale chargés de la mise en œuvre des PIR sont souvent surestimées. Cette situation peut porter à des difficultés dans la mise en œuvre. Il serait important de faire un suivi plus systématique des audits organisationnels faits en 2007 comme préparation à la signature des Conventions de Contribution en utilisant, par exemple, la programmation régulière des tranches;</li> <li>- Un plan de renforcement des capacités de la CEDEAO, notamment pour améliorer la maîtrise des procédures et de la planification, est envisagé par les bailleurs des fonds de la CEDEAO;</li> <li>- L'utilisation accrue de l'instrument "Convention de Contribution" devrait aussi permettre une gestion du temps (engagement et mise en œuvre) plus efficace;</li> <li>- Il convient d'anticiper les études (identification, faisabilité) sur les thématiques régionales (corridors de transport, impact fiscal des APE, connexion des réseaux etc.) de façon prospective, de façon à accélérer les processus d'instruction et de mise en œuvre des financements régionaux et nationaux. Il convient, en outre, de mettre en place un mécanisme de procédure d'instruction unique sur des projets transfrontaliers cofinancés PIN / PIN ou PIN / PIR.</li> </ul> |  |
| <p><b>3. En entamant un dialogue politique performant, appuyer plus pro activement les États membres à mettre en place des stratégies et mécanismes qui serviront à rendre les secteurs de concentration plus performants comme moteur de développement,</b> notamment en termes de l'inter-modalité, de l'élimination des entraves au libre mouvement routier, le développement de stratégies économiques basées sur la capacité de transport et la réduction des coûts.</p> | <p><b><u>Accord :</u></b></p> <p>En ce qui concerne l'appui aux Etats Membres de la CEDEAO, l'expérience du projet facilitation du transport a montré que la collaboration entre le plus haut niveau politique des Etats et les Ordonnateurs Régionaux (OR) était nécessaire.</p>   |  |

|   |  |  |
|---|--|--|
| <p>Sur ce point, la CE pourrait introduire de façon urgente des mécanismes (ex. Trust Fund) destinés à permettre de mener à bien la construction et l'installation de postes juxtaposés.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des réponses possibles pourraient consister en amélioration de la coordination entre les deux OR, en favorisation de l'échange de fonctionnaires entre Etats et OR ainsi qu'en implication de la société civile dans le processus d'intégration régionale. Au-delà du dialogue politique, il ne faut pas perdre de vue que plusieurs des entraves à la mise en œuvre de certains projets (ex. inter-modalité) sont dus prioritairement aux faibles capacités techniques de gestion des organisations bénéficiaires;</li> <li>- L'introduction de nouveaux mécanismes de financement doit être attentivement évaluée en fonction de la capacité réelle de mise en œuvre des organisations bénéficiaires;</li> <li>- Orienter les dialogues sectoriels nationaux et accentuer les conditionnalités sur le respect des engagements communautaires régionaux;</li> <li>- Appuyer le secteur privé (organisations professionnelles) pour l'émergence d'une plateforme de concertation, coopération et représentation régionale.</li> </ul> |  |
| <p><b>4. En ce qui concerne la prévention des conflits, se doter de systèmes de gestion beaucoup plus performants</b> afin d'être en mesure de constater l'existence et la magnitude de l'impact des interventions dans ce domaine.</p> | <p><b><u>Accord :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est prévu l'introduction de systèmes de gestion des performances qui seront ensuite évalués, tout en tenant compte des limitations existantes dans ce domaine. Il est à noter que, durant la période couverte par l'évaluation, des avancées importantes ont été faites dans le domaine de la gestion des conflits;</li> <li>- La prévention des conflits et le maintien de la paix font partie du deuxième secteur de concentration du PIR 10<sup>ème</sup> FED. Ceci devrait permettre d'améliorer le système de gestion.</li> </ul>   |  |
| <p><b>5. En ce qui concerne la gestion de l'environnement, introduire des protocoles plus performants et des mesures de vérification</b> afin d'assurer que les politiques soient effectivement implantées à tous les niveaux.</p>      | <p><b><u>Cette recommandation n'est pas suffisamment explicite et mériterait d'être reformulée.</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse coût-opportunité sur l'introduction de ces mécanismes pourrait être envisagée mais n'apparaît pas comme prioritaire au niveau régional.</li> </ul>  |  |

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En s'inspirant du modèle "initial" de tranche incitative "gouvernance", introduire un mécanisme permettant d'influencer l'allocation nationale pour récompenser les engagements internationaux souscrits par les pays et leur mise en œuvre ainsi que les progrès accomplis grâce à des politiques nationales environnementales;</li> <li>- Se baser en priorité sur les profils environnementaux pays, travailler à une consolidation de ces profils pour obtenir un profil environnemental régional et faire en sorte que ce profil régional soit exploité dans la définition des programmes régionaux (commerce, transport ...);</li> <li>- Prendre mieux en compte l'environnement non seulement pour limiter les impacts négatifs mais également pour prendre en compte de manière positive ce secteur;</li> <li>- Etablir une Baseline afin d'effectuer ensuite des comparaisons ayant du sens.</li> </ul> |  |
| <p>6. Bien que l'évaluation n'ait pas fait ressortir des problèmes d'<b>efficience</b> qui sont uniques à la gestion des PIR et des PIN de la région, il convient de continuer à <b>développer des mesures d'atténuation des effets pervers des systèmes de gestion lourds</b>. En particulier, et afin d'être en mesure de suivre et de contrôler les programmes aux niveaux du PIR et des PIN concernant l'appui au processus d'intégration, il conviendrait d'améliorer les systèmes de suivi et de gestion des résultats.</p> | <p><b>Accord :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Globalement, il faut que les organisations régionales se dotent de services capables d'assurer eux-mêmes le suivi et la gestion;</li> <li>- Des mesures pour assurer l'appropriation du système de suivi externe du PIR sont en cours d'adoption par les deux organisations régionales. De nouvelles mesures dans ce sens pourraient être envisagées dans le cadre du 10eme FED;</li> <li>- Un volet important d'appui à la gouvernance économique est prévu sous le premier secteur de concentration du PIR 10<sup>ème</sup> FED.</li> </ul>   |  |

I:\1. Evaluations - ON-GOING\Afrique de l'Ouest(régional)\6.Rétroaction - Follow up\FC-consolidée.doc